

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 250-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☒
N° d'affaire: 2014.RRGR.1172

Déposée le: 20.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)
Müller (Orvin, UDC)
Fuchs (Bern, UDC)

Cosignataires: 13

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 458/2015 du 22 avril 2015
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Campagne de prévention contre la consommation de cannabis: un bon moyen de promotion de la santé

Le Conseil-exécutif est chargé de lancer une campagne de prévention contre la consommation du cannabis, qui sera réalisée à un coût avantageux, dans le cadre du budget ordinaire.

Développement :

Pour être véritablement efficace, la prévention doit contribuer à faire baisser la demande en augmentant la force de résistance des jeunes. Il faut encourager l'adoption d'un style de vie sain en famille, à l'école et dans les loisirs. Cela signifie que dès leur plus jeune âge, les enfants doivent parvenir à un bien-être physique, psychique et social. L'enfant et l'adolescent doivent apprendre à résoudre les problèmes et les conflits, les adultes doivent leur servir de modèles et d'interlocuteurs.

Par ailleurs, les acteurs politiques doivent veiller à ce que les jeunes soient rendus attentifs aux dangers de la consommation de cannabis par une information objective. Il faut faire en sorte que l'offre soit la plus limitée possible et que l'accès aux drogues soit rendu beaucoup plus difficile. Il

est prouvé que la consommation de cannabis est dommageable pour la santé et qu'elle engendre la dépendance. La plupart des citoyens et citoyennes suisses ont pu observer eux-mêmes les effets néfastes de cette dépendance, l'initiative Droleg et l'initiative sur la légalisation du cannabis ont toutes deux été rejetées, la première à 74 pour cent, la seconde à 63,3 pour cent. Les politiques ont par conséquent le devoir de prendre ces signes au sérieux et de passer à l'action en chargeant les services compétents de lancer des programmes de prévention. Un grand nombre d'études montrent clairement les effets néfastes de la consommation de cannabis et il faut cesser de banaliser cette drogue. Il y va de l'avenir de nos enfants et des coûts pour la population.

L'étude du Swiss Early Psychosis Project (SWEPP) et le rapport ESPAD d'Addiction Suisse présentent les faits suivants, cause de souffrance des familles et gouffre dans lequel disparaissent des millions de francs :

- Les conséquences de la consommation de cannabis à un jeune âge : troubles cognitifs, échec scolaire et surtout difficultés d'adaptation psychosociale.
- A quelques rares exceptions près, la gravité des problèmes augmente en parallèle avec la consommation.
- Dans l'enquête, les jeunes interrogés répondent qu'il est très facile de se procurer du cannabis en Suisse.
- Dans le canton de Zurich, un apprenti sur trois perd sa place d'apprentissage, et le chômage a augmenté ces dernières années en raison de la consommation de cannabis.
- Les actes de violence sous l'influence de la drogue sont en augmentation (étude du prof. M. Killias).
- Le taux de suicide des jeunes prend des proportions alarmantes en Suisse, car la consommation de cannabis entraîne souvent dépression, hallucinations, psychoses et schizophrénie.
- Les accidents de la route et du travail sous l'effet du cannabis sont en augmentation.

Il est mentionné également dans l'étude que les mesures prises par les pouvoirs publics et le contrôle des parents sont étroitement liés. Les autorités ont les moyens d'influencer les principes éducatifs qui guident les parents. Il faut contenir les coûts élevés causés par les effets néfastes de la consommation du cannabis.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Selon le principe qu'il vaut mieux prévenir que guérir, notamment dans le domaine des dépendances, le gouvernement affecte les moyens dévolus à la prévention et à la promotion de la santé en priorité au groupe cible des enfants et des adolescents.

La prévention de la consommation de cannabis comprend une large palette de prestations axée sur les besoins et sur les résultats. L'approche globale destinée à mobiliser les ressources et les compétences est complétée par des mesures spécifiques favorisant un comportement responsable. La détection précoce permet d'intervenir dès l'apparition des problèmes, voire en amont. Une information objective en fonction des besoins – sur l'illégalité et sur les dangers, notamment – fait partie du dispositif.

La grande majorité des jeunes n'ont encore jamais goûté au cannabis : d'après les résultats de la dernière étude HBSC¹, seuls 5,2 pour cent des garçons et 3,2 pour cent des filles de 15 ans indiquent en consommer souvent. On constate par ailleurs un nouveau recul de la prévalence à vie² entre 2010 et 2014, tant chez les premiers (de 35,7% à 30%) que chez les secondes (de 24,8% à 19,2%) ; à titre de comparaison, la proportion est de 70 pour cent en ce qui concerne l'alcool. Les mesures de prévention du canton de Berne axées sur la substance visent les jeunes à risque, c'est-à-dire ceux qui connaissent des difficultés dans leur vie ou qui présentent des troubles du comportement, ainsi que les consommatrices et consommateurs avérés.

D'après les spécialistes, la consommation de cannabis pose nettement moins de problèmes que celle d'alcool et de tabac, tous risques confondus. C'est pourquoi sa prévention ne constitue pas un axe spécifique de la stratégie cantonale d'aide aux personnes dépendantes. Le Grand Conseil a approuvé cette approche à une large majorité lorsqu'il a pris connaissance du rapport complémentaire en novembre 2014.

Les motionnaires souhaitent notamment prévenir la consommation de cannabis par une information objective à large échelle. D'après les partenaires de la SAP travaillant dans l'aide aux personnes dépendantes, la demande de supports de prévention portant sur le cannabis de la part des multiplicateurs (personnel enseignant, service social en milieu scolaire, animatrices et animateurs de jeunesse, etc.) existe, mais elle reste modeste. Informer l'ensemble des enfants et des adolescents sur cette substance peut être contreproductif. Cela risque notamment de donner à croire que sa consommation est courante, ce qui pourrait les inciter à passer à l'acte (attrait de l'interdit)³. Une telle campagne d'information ne serait ni conforme aux besoins ni utile ; elle ne suffirait pas à dissuader ou à induire un changement de comportement. Le dispositif mis en place par le canton pour prévenir les dépendances et notamment la consommation de cannabis – dans le cadre du budget ordinaire – est mieux ciblé et répond davantage aux besoins.

Les mesures lancées par les services avec lesquels la SAP a conclu des contrats de prestations sont complétées par les activités de prévention de la Police cantonale. Quant à l'exigence des motionnaires de limiter l'offre et de rendre l'accès aux drogues beaucoup plus difficile, elle est remplie par la Direction de la police et des affaires militaires, en charge de la répression. Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose le rejet de la motion.

Au Grand Conseil

¹ Cf. S. Marmet et al. (2015). Substanzkonsum bei Schülerinnen und Schülern in der Schweiz im Jahr 2014 und Trend seit 1986. Resultate der Studie "Health Behaviour in School-aged Children" (HBSC). Lausanne : Addiction Suisse

² Consommation de la substance en question au moins une fois par le passé

³ Cf. par ex. Hurrelmann et al. (éd.), 2014: Lehrbuch Prävention und Gesundheitsförderung